

Présents : MMES MM. AILLOUD, BAUDRAN, BERTHELET, BODEREAU, BROLLES, CAILLAUX, CHEVALIER, DUPHOT, JANIN, JURY, LAVERGNE, NIVON, PEREZ, PEYTOUD, PORCHERON et VALENCIER

Absents excusés : Mme DIDIER, MM BERNARD et RONZON

Absent ayant donné procuration :

M. VALENCIER est désigné secrétaire de séance.

Prochains conseils : 27 juin et 18 juillet 2022

Ordre du jour :

INTERCOMMUNALITE

CONVENTION CINE ETE

Monsieur le Maire explique que chaque année la commune propose une projection aux habitants fin août. La convention vise à définir les obligations des différentes parties et le coût pour la commune qui s'élève à 810 € sans compter quelques frais de réception à côté pour les projectionnistes.

Historiquement, la projection a lieu fin août. En 2021, à cause de la crise sanitaire, toutes les communes ont cherché à déplacer leur projection en fin d'été mais la commune a maintenu sa position et a conservé cette période.

Vote à l'unanimité

ASSOCIATIONS

SUBVENTION UCAEP

Monsieur le Maire explique au conseil qu'est proposé une subvention exceptionnelle à l'Union des Commerçants et Artisans d'Eyzin-Pinet car celle-ci propose une animation du village avec une quinzaine commerciale.

Monsieur le Maire rappelle que l'agglomération verse des subventions aux associations qu'à la condition que la commune verse le même montant. Vienne Condrieu Agglomération (VCA) a déjà voté une subvention au profit de l'UCAEP.

Cette subvention fait suite à une volonté d'aider l'association à instaurer une dynamique commerciale.

Mme DUPHOT demande à combien s'élève le montant voté par VCA, Monsieur le Maire lui répond que le montant voté est de 1 000 €.

Mme BERTHELET explique qu'est prévu 3 manifestations cette année : le 8 décembre, le forum des associations et la fête du printemps avec une quinzaine commerciale. Celle-ci démarrera le 10 juin pour se terminer le 26 juin avec un concours de vélos fleuris avec une course dans le village

avec un podium. Tous les participants seront récompensés et le tirage au sort de la tombola aura lieu en fin de matinée avec un apéritif. Le premier prix de la tombola sera un vélo électrique, d'où les demandes de subvention auprès de VCA et de la commune. Les autres prix seront proposés par les différents commerçants.

Avec l'évocation de la petite course, Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil que le tour de France traversera la commune le 15 juillet dans l'après-midi.

Mme BERTHELET précise que la quinzaine commerciale est réalisée en lien avec le périscolaire car les enfants ont dessiné des banderoles, sur le thème du vélo, qui seront affichées chez les participants.

Monsieur le Maire espère que cette animation redonnera de l'élan aux commerçants et artisans eyzinois, surtout au sortir de la crise sanitaire.

Monsieur le Maire propose de voter le même montant que VCA, soit 1 000 € et précise qu'il s'agit bien d'une subvention exceptionnelle pour soutenir la quinzaine commerciale

M. PEREZ rappelle que la kermesse du sou des écoles aura lieu le 25 juin, Mme BERTHELET informe que l'UCAEP était au courant mais que c'est une réelle volonté d'avoir une semaine complète d'animation avec la fête de la musique, la kermesse du foot et la journée finale de la quinzaine commerciale.

M. CHEVALIER revient sur l'information du tour de France et demande à quelle heure sera le passage, Monsieur le Maire lui répond que ce sera en début d'après-midi, Mme NIVON précise que tout l'après-midi sera impacté vu la sécurisation nécessaire. Monsieur le Maire explique que les coureurs viendront de Meyssiez par la route du même nom avant de passer par la rue du centre devant la Mairie puis repartir vers la RD41 et Gemens. Vu le tracé, le passage sera très rapide.

Mme BODEREAU souhaite savoir si les banderoles dessinées par les enfants seront encore présentes lors du passage du tour de France, Mme BERTHELET répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire évoque le dernier passage du tour de France où une animation avait été organisée mais qui avait été coupée par la publicité lors de la diffusion à la télévision.

Mme NIVON et Mme BERTHELET, membres de l'UCAEP, ne participent pas au vote.

Vote à l'unanimité

URBANISME

DENOMINATION VOIES DU LOTISSEMENT « LES TERRASSES DU CHATEAU »

Monsieur le Maire rappelle que le sujet de l'adressage est très actuel. Il est proposé de dénommer les voies selon les noms proposés lors du dernier conseil.

M. PORCHERON demande si les noms ont été proposés pour validation au lotisseur, Mme DUPHOT lui répond par l'affirmative. Le lotisseur a trouvé les noms pertinents compte tenu de la proximité du château. Monsieur le Maire rappelle tout de même qu'il s'agit d'un pouvoir du conseil municipal.

Mme DUPHOT rappelle que le conseil devra délibérer à plusieurs reprises concernant la dénomination de nouvelles voies ou le changement de noms de plusieurs rues. Monsieur le Maire reconnaît qu'il est parfois difficile de faire changer le nom des rues. Mme DUPHOT explique qu'il y a une réelle concertation avec les habitants dont le nom de rue doit changer. Il y a de bons

retours, d'autres plus difficiles. Monsieur le Maire précise que 4 élus se déplacent lors de ces rencontres. Mme DUPHOT indique que les habitants sont sensibles à ces réunions et au fait que la commune laisse le temps de la réflexion et accepte les propositions de noms qui peuvent être faites. Certains sont ravis de pouvoir être acteur du nom de leur rue. Mme BERTHELET confirme ce point important : que le nom ne soit pas imposé. Monsieur le Maire estime qu'il est essentiel d'avancer sur le dossier et de se mettre en conformité avec la loi.

Outre la dénomination, le lotissement respectera la numérotation métrique.

Vote à l'unanimité

RENFORCEMENT RESEAU SOUS CHAUMONT

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait déjà validé le renforcement électrique du quartier sous Chaumont mais, compte tenu de la légère augmentation des montants des travaux, plus 7 451 €, la commune doit prendre une nouvelle délibération.

Monsieur le Maire explique qu'un nouveau transformateur va être mis en place. M. PORCHERON précise que la commune ne sait pas où en est la convention avec le propriétaire du terrain où doit être installé l'équipement, Monsieur le Maire indique que c'est au syndicat d'énergie de se charger de cette question.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux de renforcement sont subventionnés à plus de 70%. L'urbanisation importante dans le quartier a rendu le petit transformateur actuel insuffisant et ces travaux sont indispensables pour assurer le confort et la pérennité des maisons. M. PORCHERON précise que le transformateur est déjà trop régulièrement en crête dans le quartier.

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que le conseil doit délibérer selon une enveloppe estimative pour lancer l'étude des travaux mais que ces prix sont parfois réactualisés, surtout actuellement avec l'augmentation des prix, ce qui explique cette nouvelle délibération.

DIVERS

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SYNDIC DES GRILLONS

Monsieur le Maire explique au conseil que, compte tenu du travail réalisé par le syndic bénévole des Grillons, les autres propriétaires ont proposé de lui offrir un cadeau. Celui-ci aurait la forme d'un chèque voyage, la participation demandée à la commune s'élève à 200€ correspondant au prorata des tantièmes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de 2 locaux aux Grillons

Vote à l'unanimité

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire précise dès à présent que la commune ne propose plus à la vente, depuis de nombreuses années, de concessions perpétuelles. Il laisse la parole à M. AILLOUD.

Ce dernier explique au conseil que la dernière évolution des tarifs date de 2011. Une étude de la commune de Longes avait été réalisée en 2018 sur les communes de VCA ce qui a permis de calculer une moyenne. Par rapport à celle-ci, les tarifs proposés à Eyzin-Pinet sont bas et, compte

tenu des investissements à réaliser, il est proposé de les faire évoluer pour se rapprocher de cette moyenne. M. AILLOUD rappelle les propositions de nouveaux tarifs. Monsieur le Maire explique au conseil que les cavurnes coutent plus chères car la commune doit réaliser un investissement plus important que pour une place pleine terre. M. AILLOUD confirme ce point puisqu'en pleine terre c'est aux familles de réaliser les caveaux et/ou les monuments. Voir ne rien réaliser du tout.

** ARRIVEE DE Mme DIDIER

Mme BAUDRAN demande si les prix affichés sont pour 50, 30 ou 15 ans, et non pas par an. M. AILLOUD confirme.

M. PORCHERON demande si ces tarifs ne s'appliquent qu'aux nouveaux acquéreurs, Monsieur le Maire tempère en expliquant qu'il n'y a pas d'effet rétroactif pour les tarifs mais que si des concessions, arrivées à échéance, doivent être renouvelées, les familles devront payer le nouveau tarif.

Mme DUPHOT demande ce qu'il en est des tarifs pour les concessions perpétuelles, M. AILLOUD lui répond qu'elles ne sont pas concernées puisqu'elles n'ont pas à être renouvelée et ne sont plus proposées à la vente. Les familles peuvent les garder ad vitam aeternam à condition de les entretenir régulièrement.

Mme BAUDRAN demande si le cimetière est géré par la commune, Monsieur le Maire répond par l'affirmative.

Monsieur le Maire profite de ce point à l'ordre du jour pour informer le conseil qu'un règlement du cimetière devra être rédigé et voté en conseil. Celui-ci permettra de mieux organiser la gestion et surtout de répondre à la règlementation.

M. AILLOUD rappelle que quelques frais sont à prévoir au cimetière notamment avec la reprise de concessions. Un ossuaire sera à créer, les tombes abandonnées devront être nettoyées et un columbarium arrive à saturation.

M. CAILLAUX demande combien il reste de places dans le cimetière, M. PORCHERON répond qu'il n'y en a déjà plus au cimetière de Chaumont mais qu'il en reste beaucoup à Eyzin-Pinet, Monsieur le Maire estime les places restantes à une centaine et précise qu'il existe un emplacement réservé sur le PLU afin de permettre l'agrandissement si besoin.

M. CAILLAUX demande si les habitants de Chaumont, vu l'absence de place, doivent se faire inhumer à Eyzin-Pinet. Monsieur le Maire explique que la commune a l'obligation de proposer une sépulture sur la commune. Chaumont faisant partie d'Eyzin-Pinet, la commune propose des sépultures là où il reste encore de la place, sans distinguer les quartiers. La procédure de reprise, qui est en cours, permettra de libérer quelques places mais une liste d'attente semble déjà exister. M. AILLOUD souhaite savoir si les problèmes d'infiltration d'eau au cimetière d'Eyzin-Pinet ont été résolus, M. PORCHERON l'informe que des fouilles ont été faites jusqu'à 6 mètres de profondeur sans rencontrer la moindre humidité. Les services émettent l'hypothèse que les eaux proviennent de sources enterrées qui remontent lors de certains événements. Si l'eau venait du haut, il aurait été aisé de la gérer avec un drain. L'eau venant probablement d'en bas, c'est une question impossible à faire.

** ARRIVEE DE M. BERNARD

M. MANTEL rappelle que, par rapport aux allées, il y aurait un alignement à revoir. Les concessions n'ont pas toutes la même profondeur, historiquement. C'est un point auquel il faut

veiller. M. AILLOUD confirme, des emplacements ont des profondeurs de 2.5 mètres quand d'autres mesurent 3 mètres.

Vote à l'unanimité

Mme DUPHOT demande quelles sont les conséquences quand les familles ne paient pas, Monsieur le Maire lui répond que ce n'est jamais arrivé mais, si cela se produit, le défunt serait classé comme indigent. Il serait inhumé dans la concession impayée pendant au moins 5 ans. A cette issue, la commune pourrait reprendre la concession, la nettoyer et la revendre. Mme NIVON fait remarquer qu'il existe des aides pour les personnes les plus démunies.

CONVENTION APPLICATION INFORMATIQUE DE GESTION DE LA DEFENSE EXTERIEURE INCENDIE

Monsieur le Maire explique au conseil que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Isère (SDIS 38) propose une convention pour que la commune puisse accéder à un logiciel de gestion des points d'incendie extérieur.

Monsieur le Maire précise que ce sujet est important à l'agglomération actuellement car il apparaît que les points d'incendie ne sont pas tous aux normes au niveau du débit. Parfois, il est impossible d'avoir des bornes incendie ce qui explique la présence de gros réservoirs en plastique mou que les gens peuvent rencontrer à la campagne. La commune n'est pas concernée par ces problématiques majeures mais d'autres communes le sont. Le débit exigé par les pompiers est important et les colonnes d'eau parfois insuffisantes mais tout ceci nécessiterait un investissement très important.

Mme PEYTOUD demande ce qui justifie l'installation ou non d'une borne incendie, Monsieur le Maire lui répond que c'est en fonction de normes fixées par les services de secours.

Concernant la nécessité de débit, M. MANTEL précise que les exigences ont évolué et dépendent aussi de la densité des habitations.

Monsieur le Maire estime avantageux d'avoir la possibilité de connaître l'emplacement géoréférencé et l'état des bornes incendie de la commune.

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme NIVON présente au conseil une introduction au PCS et que le travail est presque terminé avec le bureau d'étude. Lors de la troisième réunion, une mise en situation a été organisée. Celle-ci a montré certaines erreurs, ou des qualités, mais a surtout démontré que la gestion de crise est compliquée et doit obéir à des règles et des process.

Monsieur le Maire rappelle que le PCS était un projet de mandat.

Le PCS, une fois terminé, prendra la forme d'un classeur accessible à l'ensemble des élus. Mme NIVON les invite à en prendre connaissance au moins une fois mais surtout à se rappeler de son existence et son utilité en cas de crise. Le PCS recense les risques connus sur la commune et surtout comment réagir.

Mme NIVON explique qu'un PCS se déclenche quand il y a un risque majeur. C'est-à-dire quand un aléa (chute de neige, inondation, accident technologique) créé un enjeu par rapport à la population (nécessité d'évacuer des habitations, mettre en sécurité des habitants, réagir devant de

nombreux blessés). Elle précise que le PCS s'occupe des habitants, des humains. Les terrains et les biens sont moins pris en compte.

Mme NIVON donne la liste des risques identifiés sur la commune qu'ils soient naturels, technologiques ou complémentaires (canicule, épidémie...)

Monsieur le Maire précise que ces risques étaient connus et faisait l'objet d'une vigilance mais que la rédaction du PCS le rassure tant pour répondre aux obligations que pour avoir des outils en cas de besoin.

Mme NIVON explique que le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRiM) sera diffusé aux habitants. Celui-ci résume les risques pouvant exister sur le territoire et comment y répondre. Ce document sera mis à la disposition du public de manière dématérialisé. Quelques exemplaires papier seront disponible en mairie pour les personnes n'ayant pas accès à internet. Le choix de la dématérialisation a été préféré surtout pour les mises à jour.

Mme NIVON insiste sur le fait que le PCS sera disponible en Mairie et donnera plein d'informations en cas de crise.

Mme NIVON évoque ensuite la réponse à la crise au niveau communal. Un Poste de Commandement Communal doit être instauré et différents acteurs sont nommés dans des postes ou des cellules. M. PORCHERON explique que le classeur PCS contient aussi beaucoup de fiches procédures à ce sujet.

Monsieur le Maire explique que le PCS a été rédigé dans le but de ne pas être utilisé mais qu'en cas de problème, les élus seront au moins parés pour pouvoir y faire face avec des outils.

Mme NIVON rassure les élus, si le risque devient trop important ou s'il recouvre plusieurs communes, le préfet prend la main.

Mme DIDIER demande où se trouvera le PCS, Mme NIVON lui répond qu'il sera visible et identifié dans le bureau des adjoints.

Travaux route du stade

Monsieur le Maire informe le conseil que ces travaux devraient commencer rapidement mais que l'exécutif est en attente d'une autorisation du conseil départemental qui devrait arriver début juin. Le calendrier préalable fixe les travaux sur juin et juillet et entraînera quelques conséquences sur la circulation. Un sens unique, comme il avait déjà été mis en place avec la grue, est à l'ordre du jour.

Consommation énergétique

Monsieur le Maire revient sur cette question et précise que le tarif de l'électricité a plus que doublé (multiplié par 2.3). Le budget prévoyait une dépense de 45 000 € mais va plus probablement dépasser les 100 000 €. Cette augmentation, indépendante de toute volonté communale, va obliger à faire des économies et s'assurer qu'il n'y a aucun abus ou gaspillage. Cette importante augmentation est une préoccupation majeure et aura un impact.

Monsieur le Maire pense aux associations qui utilise les locaux communaux et il souhaite les sensibiliser dès aujourd'hui.

M. BERNARD estime que cette sensibilisation devrait être reconduite en septembre.

Recensement

Monsieur le Maire informe que le recensement a normalement lieu tous les 5 ans. Avec la crise sanitaire, celui-ci a pris un peu de retard mais la prochaine campagne aura lieu en 2023 du 10 janvier au 18 février.

Communication par le biais de l'école

Mme NIVON a été réceptrice de plusieurs remontées d'associations qui n'arrivent plus à faire distribuer leurs flyers par les écoles. Les associations se retournent alors vers la Mairie pour essayer de trouver une solution.

Mme BERTHELET leur a déjà proposé de distribuer leurs flyers avec le bulletin mais les calendriers ne sont pas toujours compatibles et le public touché n'est pas le plus optimum.

Mme DIDIER demande si la direction de l'école peut changer l'année prochaine, Monsieur le Maire lui répond que la commune n'a pas d'information fiable à ce sujet.

Monsieur le Maire estime que les associations font partie de la vie du village et qu'elles sont très importantes, au même titre que l'école. Il ne comprend pas pourquoi l'une ne joue pas le jeu.

M. PORCHERON répond que ce n'est pas dans la mission de l'école ou de la direction.

Mme BAUDRAN demande s'il ne serait pas intéressant de fixer un lieu où déposer les flyers, M. PORCHERON l'a déjà envisagé mais fait état de retour d'expérience où les enfants ne prenaient pas les flyers.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il rencontrera la directrice à ce sujet.

Bureaux communautaires

Monsieur le Maire revient sur les points des bureaux communautaires.

Lors du dernier bureau, il a été question du Plan Local de l'Habitat (PLH), du Plan de Déplacement Urbain (PDU) et du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Tous ces plans ont été discutés en amont et avaient fait l'objet d'une enquête auprès de la population. Les différentes actions ont été chiffrées mais le bureau a dû faire des arbitrages.

Mme DUPHOT demande si un plan a été privilégié, Monsieur le Maire estime que les arbitrages ont été équilibrés.

Il a également été discussion de baux à construire dans les zones industrielles, particulièrement dans les friches. Il est désormais envisagé de proposer des baux emphytéotique (longue durée) à des entreprises qui peuvent construire sur un terrain ne leur appartenant pas. En cas d'abandon anticipé, la société peut décider de revendre ses bâtiments à une autre société compatible ou de démonter ses installations pour rendre le terrain en l'état.

Cette procédure se pratique déjà sur d'autres territoires et semble avoir des effets positifs.

Une réflexion est en cours sur la création d'une déchetterie dédiée aux professionnels. Aujourd'hui il y a un problème de conflit d'usage avec les particuliers et les bords d'accès sont trop difficiles à aller chercher. L'idée est de créer une déchetterie adaptée où les professionnels pourront payer par carte bancaire et sans présence de voitures particulières. Une question reste à trancher, est-ce que la déchetterie sera publique ou privée.

M. PORCHERON approuve l'idée mais espère que celle-ci sera centrale par rapport au territoire. Monsieur le Maire approuve et espère même qu'il y en aura au moins deux avec chacune des rives desservies.

Commission économie

M. AILLOUD revient sur cette commission où il a été question d'économie circulaire et de proximité.

Les membres de la commission ont pu visiter la pépinière d'entreprise Ariane qui se situe dans le même bâtiment que Vienne Condrieu Agglomération. Cette pépinière accueille des jeunes entreprises pendant 3 ans et est gérée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).

Un échange a été organisé avec la directrice de pôle emploi qui s'est voulue rassurante sur la situation du territoire. Celle-ci a également évoqué de nouvelles méthodes de recrutement, dite « par simulation », qui ne se concentre plus sur les diplômes ou l'expérience mais sur les capacités des candidats. En fonction du métier, une mise en situation est organisée pour constater l'aptitude du candidat au métier. Mme BODEREAU confirme que les diplômés deviennent secondaires et que les recruteurs se concentrent sur les capacités.

Fête des mères

Mme NIVON revient sur la fête des mères qui a connu de bons retours de la part des mamans. Elle estime que ce format, d'apporter une plante à chaque maman, est plus efficace que la soirée organisée les années précédentes. Sans compter qu'avec le pont de l'ascension, il y aurait eu encore moins de participantes. Monsieur le Maire reconnaît que ce week-end particulier n'aurait pas aidé mais qu'effectivement, la participation restait faible.

M. BERNARD fait remonter qu'une famille lui a demandé comment remercier la Mairie pour le présent, il les a invités à adresser un mail.

M. PORCHERON revient sur ce format et approuve l'idée car il pense que beaucoup n'osaient pas venir à la cérémonie.

Mme PEYTOUD demande s'il ne serait pas possible de prévenir les mamans au préalable pour éviter la surprise. Mme BAUDRAN n'est pas d'accord avec cette proposition. Monsieur le Maire tranche que la question sera posée l'année prochaine.

Feu d'artifice

Mme NIVON informe le conseil que le feu d'artifice du 13 juillet est commandé.

Séance levée à 22h00

Validé à

le

Le Maire
C. JANIN

Le Secrétaire
A. VALENCIER